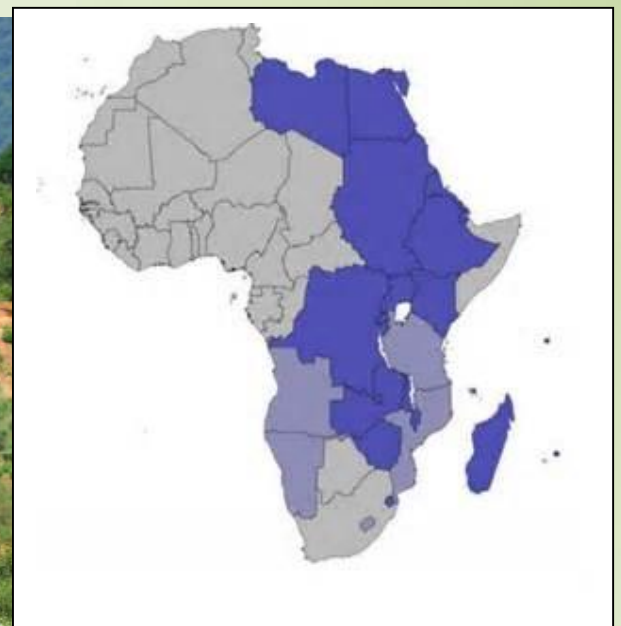




République du Burundi



NOTE D'ORIENTATION



Conférence Sectorielle sur l'Intégration Régionale

Bujumbura, 28-30 octobre 2013

Table des Matières

1. INTRODUCTION	1
2. ETAT DES LIEUX : DÉFIS ET OPPORTUNITÉS	2
2.1. DÉFIS MAJEURS	2
2.2. OPPORTUNITÉS	3
3. STRATEGIES ET ACTIONS PRIORITAIRES	3
3.1. STRATÉGIES	3
3.2. ACTIONS PRIORITAIRES	4
4. BESOINS EN RESSOURCES FINANCIERES.....	5
4.1. Projets Transversaux	5
4.2. Projets Sectoriels régionaux.....	6
5. MISE EN ŒUVRE, SUIVI-EVALUATION	6
6. CONCLUSION	6
ANNEXE 1 : PLAN D’ACTIONS PRIORITAIRES DANS LE SECTEUR DE L’INTEGRATION REGIONALE, 2013-2016	7
ANNEXE 2 : FICHES DE PROJET	10

1. INTRODUCTION

Pays enclavé, le Burundi s'étend sur une superficie de 27.834 km² et partage le lac Tanganyika avec la République Démocratique du Congo, la République Unie de Tanzanie et la Zambie. En dépit de son enclavement, le pays est un carrefour entre les régions Australe, Orientale et Centrale de l'Afrique, ce qui lui offre une opportunité de devenir une plaque tournante, véritable point de relais.

Dans cette optique, le pays a entrepris un processus d'ouverture de son économie afin de tirer le maximum d'avantages de son intégration au sein des ensembles économiques régionaux comme la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL, 1975), la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC, 1984), le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA, 1994) et la Communauté Est Africaine (EAC, 2007). Il a également adhéré aux Organisations Intergouvernementales Régionales de coopération sectorielle spécifique comme l'Initiative du Bassin du Nil (IBN, 1999), l'Autorité du Lac Tanganyika (ALT, 2003) et la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL, 2006). Ces dernières s'attèlent beaucoup plus aux questions relatives à la stabilisation politique et sécuritaire de la Région des

Grands Lacs, à l'environnement et à la gestion efficiente des eaux du Fleuve Nil, du Lac Victoria et du Lac Tanganyika.

Un bon nombre de projets et programmes intégrateurs sont envisagés dans le cadre de la CEPGL, de l'EAC, de la Zone Tripartite entre le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe, la Communauté Est Africaine et la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (COMESA-EAC-SADC) et dans le cadre spécifique du Bassin du Lac Tanganyika. Les intérêts économiques du Burundi et son accès au marché d'Afrique orientale et australe sont poursuivis dans le cadre de l'EAC, du COMESA, et de la zone tripartite de libre échange COMESA-SADC-EAC. Parallèlement, les intérêts stratégiques commerciaux du pays avec l'Afrique Centrale se retrouvent dans la CEPGL et la CEEAC. En outre, l'adhésion à la CEEAC permet au Burundi de renforcer la sécurité et la stabilité, d'accéder au marché des pays situés à l'ouest, et constitue une voie de désenclavement et d'accès à des ressources importantes, notamment en hydroélectricité.

C'est ainsi que l'intégration régionale compte parmi les priorités du Gouvernement du Burundi et constitue un des piliers de la Vision Burundi 2025 et du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II). Cette orientation stratégique se prête à

l'exploitation des économies d'échelle à travers des effets multiplicateurs dans les domaines clés tels que le développement des infrastructures et des services, le renforcement institutionnel et la mise en commun des ressources et des biens publics régionaux. En renforçant son intégration économique et commerciale régionale, le Gouvernement du Burundi entend réaliser un développement économique durable et inclusif, axé sur la réduction de la pauvreté. Cet impératif suppose, au préalable, la consolidation de la paix et de la stabilité politique au niveau sous-régional, la mise en place d'un dispositif approprié de renforcement des capacités institutionnelles et des réformes visant l'harmonisation des lois et des réglementations.

La présente note passe en revue l'état des lieux en matière d'intégration du Burundi, les défis majeurs auxquels le pays est confronté, la stratégie du Gouvernement et les actions prioritaires envisagées. Elle met également un accent particulier, dans la perspective des conférences sectorielles d'octobre 2013, sur le plaidoyer en vue de la mobilisation des ressources pour, d'une part, soutenir les mesures d'accompagnement à travers les réformes institutionnelles, et d'autre part, financer les infrastructures dans les secteurs intégrateurs (énergie, transport, technologies de l'information et de la communication (TIC), commerce, développement du secteur privé, etc).

2. ETAT DES LIEUX : DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

2.1. DÉFIS MAJEURS

Pays post-conflit, le Burundi est confronté à de multiples contraintes résultant des effets négatifs de la crise socio-politique qu'il a vécue au début des années 90 et de la faible diversification de l'économie. Il en résulte une grande vulnérabilité de son économie face aux chocs internes et externes accentuée par l'atonie de son commerce extérieur. Cette situation traduit également la fragilité du tissu productif caractérisé à la fois par la prédominance du secteur primaire (plus de 40% du PIB) et par le faible niveau du développement du secteur privé (moins de 15% du PIB).

Il convient également de noter que la vétusté et l'insuffisance de son réseau d'infrastructures limite les flux d'échanges commerciaux inter-régionaux, et de ce fait, les opportunités que pourrait lui procurer sa position géographique en tant que plaque tournante. Il en découle également une lenteur dans la mise en œuvre des programmes de réformes convenus au sein des

ensembles régionaux, accentuée par la faiblesse des capacités institutionnelles.

C'est ainsi qu'en matière d'intégration régionale, le Burundi doit relever des défis majeurs afin de surmonter son enclavement et jouer pleinement son rôle en tant que plaque-tournante.

Parmi ces défis, figurent notamment :

- ☞ La consolidation de la paix et de la sécurité à travers l'intégration régionale ;
- ☞ La rationalisation des adhésions aux Communautés Economiques Régionales (CERs) et aux Organisations Intergouvernementales Régionales (OIRs) ;
- ☞ Le renforcement des capacités institutionnelles de mise en œuvre et de suivi des réformes (négociations, sensibilisation, bonne gouvernance, etc) ;
- ☞ La mobilisation des ressources pour le financement des projets et programmes intégrateurs (énergie, transports, technologies de l'information et de la communication, agriculture et élevage, pêche, tourisme, mines, environnement, etc.) ;
- ☞ Le développement du secteur privé (commerce, industrie, etc.) dans le cadre de l'intégration régionale.

A cet effet, un engagement soutenu à travers un appui multiforme, franc et concerté de la part des Partenaires au Développement est hautement requis pour accompagner le Burundi dans la mise en œuvre de son plan d'actions en matière d'intégration régionale.

Table 1: Indicateurs Macro-économiques clés 2011-2015

	2011	2012	2013 Proj.	2014 Proj.	2015 Proj.
Taux de croissance du PIB réel	4.2	4.0	4.5	5.1	5.5
Inflation de l'IPC	14.9	11.8	9.0	5.9	5.7
Solde budgétaire (% PIB)	-4.0	-1.7	-1.7	-3.3	-2.9
<i>Total revenu et dons</i>	<i>36.1</i>	<i>33.0</i>	<i>29.5</i>	<i>26.9</i>	<i>26.5</i>
<i>Total des dépenses</i>	<i>40.0</i>	<i>34.6</i>	<i>31.2</i>	<i>30.2</i>	<i>29.4</i>
Balance compte courant (% PIB)	-14.8	-16.3	-16.0	-15.7	-15.2
Dette public Totale (% PIB)	39.7	35.2	31.3	29.6	28.2

Source: IMF Staff Report, Mars 2013

2.2. OPPORTUNITÉS

☞ La position géostratégique du Burundi et son multilinguisme (kirundi, kiswahili, français et anglais) constitue un des principaux atouts du pays et ouvre d'énormes opportunités au plan des échanges commerciaux et de la mobilité de la main d'œuvre.

☞ Le pays dispose d'importantes ressources naturelles, notamment minières et hydroélectriques, dont la valorisation pourrait avoir des impacts substantiels sur la croissance économique et la création d'emplois :

- Le potentiel minier sous-exploité mais qui pourrait offrir de réelles opportunités à moyen et long terme avec des réserves importantes en minerais (Nickel, Fer, Coltan, Vanadium, Cuivre, Or, Phosphates, Carbonates, Tourbe, Calcaire, etc.).
- Appartenance aux deux bassins hydrographiques (Nil avec une superficie de 13.800 km² et fleuve Congo avec une superficie de 14.034 km²) avec un dense réseau de cours d'eau permanents et des lacs permettant le développement de l'agriculture irriguée et de l'élevage. En outre, le gisement hydroélectrique du Burundi permet d'avoir un potentiel électrique exploitable de 1300 MW, mais environ seulement 32 MW sont effectivement exploités.

☞ Le Lac Tanganyika, long de 650 km, dessert une dizaine de ports et constitue une plaque tournante au niveau des échanges interrégionaux. Dans ce contexte, la dynamisation du port de Bujumbura pourrait être un vecteur et un pôle d'industrialisation et de commerce, notamment pour le transit et la plateforme logistique de marchandises entre les différents pays de la sous-région (Rwanda, Ouganda, Tanzanie, République Démocratique du Congo-RDC, Zambie, etc.).

☞ Le Burundi peut se constituer en un corridor sous-régional et en un centre de transit commercial entre les régions Est, Sud et Centre de l'Afrique.

☞ Le pays dispose de potentialités en matière de production : (i) d'intrants et fertilisants ; (ii) de fruits & légumes et autres produits agro-alimentaires et (iii) de ciment et produits textiles.

☞ Les **partenariats régionaux stratégiques** potentiels visant à attirer les investissements directs étrangers (IDE) régionaux qui pourraient être une source de financement et de transfert de technologie et de connaissances pour les entreprises burundaises. En outre, les salaires pratiqués au Burundi qui restent plus compétitifs par rapport à ceux de la sous-région pourraient constituer une incitation potentielle à délocaliser les centres de production régionaux vers le Burundi.



3. STRATEGIES ET ACTIONS PRIORITAIRES

3.1. STRATÉGIES

Le Burundi a opéré un choix, par son insertion dans l'économie mondiale, à travers un processus d'intégration régionale multi-optionnel et stratégique. La stratégie d'intégration régionale, en cours d'élaboration, tient

compte des objectifs de la vision Burundi 2025, du CSLP II, de la quatrième stratégie de développement de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) 2012-2016. Elle tient également compte de ses intérêts résultant de son adhésion aux autres communautés et organisations régionales. Cette stratégie a pour objectifs : la mise en place et le renforcement des conditions préalables à l'intégration régionale en tant qu'outil de développement, le désenclavement du pays, le développement et la diversification des secteurs-moteurs de l'économie et la rationalisation des adhésions aux CERs et aux OIRs.

La réalisation de ces objectifs permettra, entre autres, au Burundi d'assurer la paix et la sécurité, le développement durable et inclusif en exploitant de façon rationnelle son potentiel socio-économique et ses avantages comparatifs.

Il convient de souligner que plusieurs partenaires au développement accompagnent les efforts du Gouvernement dans la mise en œuvre de ses programmes d'intégration régionale. Il s'agit notamment de la Banque Africaine de Développement, de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale, de TradeMark East Africa (TMEA), du Programme des Nations Unies pour le Développement, du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), de l'USAID, du Royaume de Belgique, de la Coopération japonaise, de la Coopération allemande, etc.

Ces principaux partenaires interviennent principalement dans le développement des infrastructures (transport, énergie, et TIC), au niveau du soutien aux réformes et au renforcement des capacités.

3.2. ACTIONS PRIORITAIRES

Au niveau des réformes et des capacités institutionnelles

Aux fins d'une bonne coordination des activités d'intégration régionale du Burundi et d'une meilleure participation de toutes les parties prenantes, des actions prioritaires sont prévues en vue d'accélérer le processus d'intégration régionale:

Réformes et capacités institutionnelles :

- ☛ Renforcement des capacités institutionnelles, les systèmes et les structures de gouvernance, de coordination, de planification, de suivi et évaluation (mobilisation des ressources; inventaire des lois et politiques ; techniques de négociations ; base de données sur les statistiques ; système de formation en ligne pour les structures concernées, formation en gestion et leadership, numérisation des documents et programmes, portail pour le commerce de la Communauté d'Afrique de l'Est - EAC Trade Portal; etc.);

- ☛ Soutien et participation actifs de toutes les parties prenantes au processus d'intégration (réunions statutaires, traduction et vulgarisation des documents clés en Français/Kirundi, sensibilisation des populations, développement des instruments de communication, etc.) ;
- ☛ Adoption de la carte d'identité nationale biométrique telle que prévue dans le cadre de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) ;
- ☛ Adoption du Passeport de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) comme document officiel de voyage à travers le monde ;
- ☛ Accélération de l'harmonisation des systèmes éducatifs et des curricula dans le cadre de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) ;
- ☛ Mise en place d'une Commission de réforme juridique ;
- ☛ Conduite des études et recherches analytiques, stratégiques et d'impacts de l'adhésion aux différentes CERs et OIRs.

Au niveau de la Paix et de la Sécurité

Dans le secteur de la paix et de la sécurité, les structures gouvernementales en charge de la coordination de l'intégration régionale auront la tâche d'appuyer les projets et programmes initiés par les Ministères sectoriels.

Paix et Sécurité

- ☛ Mise en place d'un Centre d'Excellence pour la formation aux missions de maintien de la Paix;
- ☛ Intégration des activités des Forces de Défense Nationale dans les programmes régionaux de maintien de la paix ;
- ☛ Capitalisation de l'expérience en opérations de maintien de la paix;
- ☛ Renforcement des capacités en matière de prévention et de facilitation dans les conflits et des services des migrations ;
- ☛ Mise en application du Traité de l'EAC dans ses articles 6 et 124 et du Pacte de la CIRGL dans son article 5;
- ☛ Participation dans les Organisations Régionales de Défense et de Sécurité comme la « East African Standby Force » et la Force Multinationale en Afrique Centrale (FOMAC).

Au niveau des secteurs intégrateurs :

De par le rôle de coordination de l'intégration régionale que jouent les institutions et structures gouvernementales comme le Ministère à la Présidence Chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine (MPACEA), le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale (MRECI) et le Ministère du

Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme (MCIPT), il est nécessaire que ces institutions participent à la mobilisation des ressources requises au titre des différentes activités à caractère intégrateur. Des missions de plaidoyers auprès des partenaires techniques et financiers sont nécessaires pour les secteurs prioritaires suivants:

☞ Transports

- Ñ **Lacustre** : (i) réhabilitation et modernisation des ports de Bujumbura, Kigoma, Mpulungu, Kalémie et Uvira ; (ii) Projet de « Ferry Boat » sur le lac Tanganyika ; (iii) Développement de la pêche industrielle sur le lac Tanganyika ; (iv) Projet de communication sur le lac Tanganyika, (v) Sécurité de la navigation le long de la voie d'eau du couloir central sur le Lac Tanganyika,...
- Ñ **Ferroviaire** : chemin de Fer Dar-Es-Salaam – Isaka-Kigali/ Keza-Gitega-Musongati et la ligne de chemin de fer Uvinza – Musongati;
- Ñ **Routier régional** : réhabilitation et élargissement du tronçon de la RN1 : Bujumbura- Kanyaru Haut, réhabilitation complète de la RN 13, tronçon Cankuzo-Gahumo, construction des ponts sur la Malagarazi et Rumpungwe, réhabilitation de la RN3, tronçon Nyanza Lac – Bujumbura ;
- Ñ **Aérien** : construction d'une nouvelle tour de contrôle et d'une nouvelle piste d'atterrissage et sécurisation de l'aéroport, réhabilitation et modernisation de l'aérogare;

☞ TIC

- Ñ Projet d'extension de la fibre optique à l'échelle du pays ;
- Ñ Harmonisation des instruments juridiques nationaux au niveau régional et international.

☞ Energie

- Ñ Projets de barrages hydro-électriques de Rusizi (III) et Rusizi (IV), Rusumo Falls,
- Ñ Pipeline Eldoret-Kampala-Kigali-Bujumbura.

☞ Développement rural

- Ñ Identification des marchés de niches pour les produits de qualité dans les sous-secteurs d'agriculture et d'élevage ;
- Ñ Mise en place d'une plateforme régionale de sécurisation du lac Tanganyika, stratégie régionale de protection des eaux du lac Tanganyika, plan directeur de protection et de multiplication des espèces de poissons dans les eaux du lac Tanganyika.

☞ Tourisme et Environnement

- Ñ Adaptation du cadre légal du tourisme au Burundi à celui de l'EAC ;

- Ñ Introduction du visa touristique unique pour les pays de l'EAC ;
- Ñ Mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques dans le cadre sous-régional.



Chutes de Karera (province Rutana)

☞ Commerce et développement du secteur privé

- Ñ Instauration d'un guichet unique électronique pour les opérations du commerce extérieur ;
- Ñ Amélioration de l'image commerciale à travers les expositions régionales commerciales de spécialités et des fora similaires ;
- Ñ Aménagement d'une zone économique spéciale ;
- Ñ Harmonisation de la législation fiscale burundaise avec celle des autres pays partenaires de l'EAC ;
- Ñ Elimination des barrières non tarifaires ;
- Ñ Participation à l'actionnariat de l'East African Development Bank (EADB);
- Ñ Plaidoyer pour le rapatriement de la Banque de la ZEP à Bujumbura;
- Ñ Renforcement des Capacités institutionnelles de l'Office Burundais des Recettes (OBR), 2014-2017.

4. BESOINS EN RESSOURCES FINANCIERES

La mise en œuvre des actions prioritaires du Gouvernement dans le domaine de l'intégration régionale requiert un soutien dynamique de la part des partenaires au développement. Les besoins estimés en ressources financières à l'horizon 2016 sont indiqués dans les tableaux en Annexe (plan d'actions prioritaires) et peuvent être regroupés en deux catégories de projets :

4.1. PROJETS TRANSVERSAUX

Ils concernent les programmes de réformes (harmonisation des lois, systèmes financiers et monétaires, facilitation commerciale et de transport, des systèmes éducatifs, etc.) et les opérations de renforcement des capacités des institutions en charge de l'intégration régionale. Le détail de ces opérations figure en annexe 1. Les besoins de financement pour ces

programmes s'élèvent à **19,35 Millions de Dollars américains**, dont **2,30 Millions de Dollars américains** proviendront du Gouvernement. Les financements recherchés dans le cadre de la présente conférence sectorielle s'élèvent à **17,05 Millions de Dollars américains**.

4.2. PROJETS SECTORIELS RÉGIONAUX

Ces projets et programmes concernent les opérations dans les secteurs de transport, d'énergie, des TIC, du commerce, etc... Ces projets ont déjà fait l'objet de présentation lors de la conférence de juillet 2013 ou seront présentés lors de la présente conférence par les Ministères sectoriels. Le financement requis pour la mise en œuvre de ces opérations est estimé à 5.319,41 Millions de Dollars américains.

La mobilisation de ces financements nécessitera une coopération et une concertation étroite entre le Gouvernement et les partenaires au développement lors de la conception et de la mise en place des programmes. Les principales sources de financement sont : le Gouvernement du Burundi et les Partenaires au développement.

5. MISE EN ŒUVRE, SUIVI-EVALUATION

Au niveau de la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées, les projets seront exécutés par les départements sectoriels concernés, appuyés par un comité de pilotage composé par les parties prenantes aux projets y compris les opérateurs du secteur privé et les acteurs de la société civile.

Les Ministères ayant en charge la coordination de l'intégration régionale (MPACEA, MRECI et MCIPT), assureront la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités. Ils seront également membres des comités de pilotage des projets intégrateurs relevant des Ministères sectoriels. Dans le même ordre d'idées, les Bailleurs de fonds siègeront dans les instances de mise en œuvre et de suivi-évaluation des projets qu'ils auront financés.

Le suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Actions Prioritaires sera axé sur un mécanisme de gestion basé sur les résultats. Il s'agira de mettre en place des outils de vérification permettant de s'assurer que les actions prioritaires ont été menées selon le

calendrier indicatif d'exécution (délais, ressources humaines, budget, etc ...) tel que préalablement approuvé par le Groupe Sectoriel sur l'Intégration Régionale.

L'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions se fera en quatre volets :

- ☞ Une évaluation ex-ante se fera sur base des indicateurs de la situation initiale (avant la mise en œuvre) ;
- ☞ Une évaluation ad hoc sera menée chaque fois que de besoin;
- ☞ Une évaluation périodique se fera pendant la mise en application des programmes;
- ☞ Une évaluation ex-post se fera afin de mesurer l'impact des programmes et leur durabilité.

6. CONCLUSION

Afin de saisir pleinement les opportunités qu'offre l'intégration régionale, le Burundi est confronté à des défis majeurs dont, notamment l'enclavement, la vétusté et l'insuffisance des infrastructures ainsi que la faiblesse des capacités institutionnelles en matière de mise en œuvre et de suivi des réformes.

Pour faire face à cette situation et inscrire son économie sur un chemin de croissance durable, le Burundi s'est doté d'une Stratégie, soutenue par un plan d'actions visant : (i) une intégration accélérée dans le cadre de la Communauté Est Africaine; (ii) une extension des infrastructures régionales et inter-régionales à travers la Tripartite COMESA-EAC-SADC; (iii) un environnement sécuritaire et politique stable avec accès aux marchés de l'Afrique centrale, une ouverture vers l'Afrique de l'Ouest à travers la CEEAC, la CEPGL et la CIRGL; (iv) un positionnement en tant que plaque-tournante et point de relais entre les régions Orientale, Australe et Centrale de l'Afrique à travers des programmes de développement du Bassin du Lac Tanganyika.

A cet effet, un engagement soutenu et une action pérenne des Partenaires au Développement s'avèrent requis pour accompagner les efforts consentis par le Burundi en faveur de son intégration régionale.

ANNEXE 1 : PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES DANS LE SECTEUR DE L'INTEGRATION REGIONALE, 2013-2016

A. Projets Transversaux : Projets de réformes et de renforcement des capacités des structures institutionnelles

PROJETS PRIORITAIRES	CALENDRIER	COÛT en Millions d'USD	ACTIONS PRÉALABLES	FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT en Millions d'USD	FINANCEMENTS RECHERCHES en Millions d'USD	OBSERVATIONS	MINISTERE
1) Renforcement des capacités institutionnelles dans le cadre de l'intégration régionale	36 mois	12,07		2,27	9,80	Est présenté à la présente conférence	MPACEA
<i>1.1. Composante 1 : Renforcement et/ou créer les systèmes et les structures de gouvernance, de coordination, de planification, de suivi et évaluation de l'intégration régionale</i>		<i>1,58</i>		<i>0,30</i>	<i>1,28</i>		
<i>1.2. Composante 2 : Renforcement des capacités humaines, techniques et matérielles afin d'appuyer les processus d'intégration régionale</i>		<i>1,36</i>		<i>0,26</i>	<i>1,10</i>		
<i>1.3. Composante 3 : Soutien et participation actifs de toutes les parties prenantes au processus d'intégration régionale</i>		<i>6,10</i>		<i>1,15</i>	<i>4,95</i>		
<i>1.4. Composante 4: Appui aux capacités de réformes politique, juridique et institutionnelle des Ministères sectoriels en matière d'intégration régionale</i>		<i>3,03</i>		<i>0,57</i>	<i>2,46</i>		
2) Mise en place d'un guichet unique électronique pour les opérations du commerce extérieur	12 mois	0,23	Etude de faisabilité	0,03	0,20	Est présenté à la présente conférence	MCIPT
3) Sécurité de la navigation le long de la voie d'eau du couloir central sur le Lac Tanganyika	48 mois	7,05		-	7,05	Est présenté à la présente conférence	AMPF
<i>3.1. Composante 1 - AMPF</i>	<i>48 mois</i>	<i>3,34</i>		-	<i>3,34</i>		
<i>3.2. Composante 2 - ALT</i>	<i>48 mois</i>	<i>3,71</i>		-	<i>3,71</i>		
Total		19,35		2,30	17,05		

B. Project Sectoriels - Financement des projets sectoriels

PROJETS PRIORITAIRES	CALENDRIER	COÛT en Millions d'USD	ACTIONS PRÉALABLES	FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT en Millions d'USD	FINANCEMENTS RECHERCHES en Millions d'USD	OBSERVATIONS	MINISTERE
1) Projet de chemin de fer Dar-Es-Salaam- Isaka-Kigali/Keza-Gitega-Musongati		5 100,00	Etude technique d'ingénierie en cours - financement BAD		5 100,00	A été présenté à la conférence de juillet 2013	MINISTERE : TRANSPORTS, TRAVAUX PUBLICS ET EQUIPEMENT
2) Réhabilitation et élargissement du tronçon de la RNI : Bugarama – Kanyanza - Kanyaru Haut (80 Km) et Construction, Equipement d'un Poste de Péage-Pesage	30 mois	79,80		1,50	78,30	A été présenté à la conférence de juillet 2013	MINISTERE DES TRANSPORTS, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'EQUIPEMENT
3) Réhabilitation et élargissement du tronçon de la RNI Bujumbura-Bugarama (35km)	24 mois	40,20	Etudes technique déjà entreprit	0,50	39,70	A été présenté à la conférence de juillet 2013	MINISTERE DES TRANSPORTS, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'EQUIPEMENT
4) Fabrication et distribution de la Carte Nationale d'Identité Biométrique	24 mois	14,93	Une étude de faisabilité du projet a déjà été menée avec l'appui du PNUD.	0,10	14,83	Est présenté à la présente conférence	MINISTERE DE L'INTERIEUR
5) Centre d'excellence pour les formations aux missions de maintien de la paix et de la sécurité	12 mois	2,00			2,00	Est présenté lors de la présente conférence	MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE
6) Renforcement des capacités des services des migrations	36 mois	10,00			10,00	Est présenté lors de la présente conférence	MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE
7) Renforcement des Capacités institutionnelles de l'Office Burundais des Recettes (OBR), 2014-2017	48 mois	72,60			72,60	Est présenté à la présente conférence	OFFICE BURUNDAIS DES RECETTES

8) Appui à la prise en compte de la sécurité régionale dans les activités de la FDN	36 mois	4,50		1,5	3,00	Est présenté à la présente conférence	MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES ANCIENS COMBATTANTS
Total		5,324.03		3,60	5,320.43		



République du Burundi



Ministère à la Présidence chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine (MPACEA)
 Agence nationale d'exécution : Ministère à la Présidence chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine

Titre du Projet : APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE L'INTEGRATION REGIONALE

1. Contexte et justification

Le Burundi a adhéré au fil des années, pour des raisons diverses à un certain nombre d'organisations d'intégration régionale à savoir la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), le Marché Commun pour l'Afrique Oriental et Australe (COMESA) et la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et à des organisations sectorielles à savoir l'Initiative pour le Bassin du Nil (IBN), l'Autorité du Lac Tanganyika (ALT) et la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL). Depuis 2011, le Burundi participe aux négociations d'un accord d'établissement d'une Zone de Libre Echange dans le cadre de la Tripartite COMESA-EAC-SADC.

En référence aux outils légaux et réglementaires portant missions des départements ministériels, le présent projet poursuit les priorités ci-après :

- ▮ Assurer la coordination de l'application et du respect des Traités et des Protocoles des CERs et OIRs dont le Burundi est membre ;
- ▮ Impulser la participation du Burundi dans l'élaboration, la conduite et l'exécution des Plans et Stratégies de Développement, des Projets et des Programmes intégrateurs ;
- ▮ Contribuer à la conception et à la mise en œuvre d'une politique sectorielle qui puisse conduire le Burundi à devenir un partenaire fiable au sein des CERs et OIRs ;
- ▮ Contribuer à la mobilisation des ressources financières et techniques nécessaires à la mise en œuvre des Programmes et Projets proposés dans le cadre de l'intégration régionale ;
- ▮ Sensibiliser tous les partenaires nationaux (Secteurs Publics et Privés et Société Civile) sur le processus d'intégration du Burundi aux CERs et OIRs ;
- ▮ Coordonner les négociations pour assurer la mise en application progressive et effective de toutes les étapes de l'Intégration dans la Communauté Est Africaine et dans la Zone de Libre-échange Tripartite COMESA-EAC-SADC ;
- ▮ Assurer la coordination et le suivi des activités de la Communauté Est Africaine et de la Zone de Libre-échange Tripartite COMESA-EAC-SADC ainsi que celles de coopération avec les autres Etats, les Organisations Régionales et Internationales;
- ▮ Appuyer les capacités de réformes politique, juridique et institutionnelle des Ministères Sectoriels.

Identité du Projet

Titre du projet : APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE L'INTEGRATION REGIONALE

Durée prévue: 36 mois (3 ans)

BUDGET (en Million USD)

Budget global : 12,07

Contribution du gouvernement: (en espèces et ou en nature) : 2, 27

Gap de financement: 9, 80

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Ministère à la Présidence chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine

TEL : + 257 22 25 80 42

MAIL : minintegra@yahoo.fr

Dans leur rôle d'assurer la coordination de toutes les activités ayant trait à l'intégration du Burundi aux différentes CERs et OIRs, le Ministère à la Présidence chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine (MPACEA), en collaboration avec le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale (MRECI) et le Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme (MCIPT), doivent s'assurer que le Burundi tire pleinement avantage de la mise en œuvre des projets et programmes intégrateurs.

Pour cela, les structures de coordination de l'intégration régionale doivent disposer d'instruments stratégiques et d'analyses prospectives en vue d'assurer une intégration réussie et harmonieuse au sein des CERs et OIRs, de protéger leurs acquis de développement pour mettre en place les conditions propices à une économie innovatrice et prospère. Dans cette perspective, le Ministère à la Présidence chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine (MPACEA), en collaboration avec le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale (MRECI) et le Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme (MCIPT) entendent réaliser un projet d'appui au renforcement des capacités institutionnelles dans le cadre de l'Intégration régionale en vue de bien guider une prise de décisions bien informées, documentées et de façon planifiée et ainsi en faciliter le suivi-évaluation des actions menées.

2. Bref descriptif du projet

Le Projet « APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DE L'INTEGRATION REGIONALE» vise à assurer une bonne coordination des activités d'intégration régionale du Burundi, en veillant à une meilleure participation de toutes les parties prenantes, garantissant ainsi les avantages de l'Intégration Régionale tel que reconnu par les Traités instituant les différentes CERs et OIRs auxquelles le Burundi a adhéré, mais aussi et surtout, par le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté, deuxième génération (CSLP II) et par la Vision Burundi 2025.

3. Objectifs du projet

☞ Objectif Global

Assurer la réalisation d'un développement socio-économique du Burundi à travers le renforcement des capacités, des structures et des systèmes œuvrant à l'aboutissement du processus d'intégration régionale.

☞ Objectifs spécifiques

- Ñ Renforcer et/ou créer les systèmes et les structures de gouvernance, de coordination, de planification, de suivi et évaluation;
- Ñ Renforcer les capacités humaines, techniques et matérielles;
- Ñ Promouvoir le soutien et la participation actifs de toutes les parties prenantes au processus d'Intégration;
- Ñ Appuyer les capacités de réformes politique, juridique et institutionnelle des Ministères Sectoriels.

4. Principales activités du projet

☞ Objectif 1 : Renforcer et/ou créer les systèmes et les structures de gouvernance, de coordination, de planification, de suivi et évaluation

- Ñ Produire et assurer la mise en œuvre d'un Plan Stratégique du MPACEA sur cinq ans 2014-2018, avec Plan d'Actions Prioritaires;
- Ñ Mettre en place des mesures pour améliorer la gestion financière du ministère et les capacités de mobilisation de ressources
- Ñ Etablir un 'tableau de bord numérique' pour un suivi en temps réel de la mise en œuvre des, des engagements du Traité, Protocoles et des décisions de l'EAC, avec des structures et appuis décentralisés au sein des différentes institutions sectorielles;
- Ñ Inventorier les lois et politiques à harmoniser et appuyer les cadres dans l'analyse techniques
- Ñ Développer et instaurer un des systèmes et des processus pour d'amélioration de la performance et de l'efficacité opérationnelle du MPACEA
- Ñ Renforcer les mécanismes de coordination pour l'intégration régionale (Groupe Sectoriel, Comité InterMinistériel, Comité Nationaux de Suivi et/ou de Coordination, etc) ;
- Ñ Mise en place de base de données sur les statistiques commerciales ;
- Ñ Mise en place d'un 'Trade Portal' pour les différentes CERs dont le Burundi est membre.

*Le total des besoins de financement dans le cadre de l'Objectif 1 s'élèvent à **1,58 Millions de USD**, dont **0,30 Millions de USD** proviendront du Gouvernement et **1,28 Millions de USD** à rechercher lors de la présente conférence.*

☞ Objectif 2 : Renforcer les capacités humaines, techniques et matérielles

- Ñ Définir une stratégie de gestion des ressources humaines
- Ñ Entreprendre des activités de renforcement des Capacités des Cadres du Ministère et autres partenaires dans les thèmes relatifs au processus d'intégration Régionale ;
- Ñ Entreprendre des activités de formation en gestion et leadership pour les Cadres du MPACEA
- Ñ Établir un système de formation en ligne pour le MPACEA et les autres partenaires dans les thèmes relatifs au processus d'intégration régionale
- Ñ Équiper le Ministère à la Présidence chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine en ordinateurs, logiciel pour la numérisation des documents et programmes de sécurisation du logiciel, ainsi que d'autres accessoires et autres équipements en Technologie de l'Information et Communication ;
- Ñ Former les gestionnaires du programme de numérisation des documents ;
- Ñ Entreprendre des études et recherches analytiques, stratégiques et d'impacts

*Le total des besoins de financement dans le cadre de l'Objectif 2 s'élèvent à **1,36 Millions de USD**, dont **0,26 Millions de USD** proviendront du Gouvernement et **1,10 Millions de USD** à rechercher lors de la présente conférence.*

☞ **Objectif 3 : Promouvoir le soutien et la participation actifs de toutes les parties prenantes au processus d'Intégration ;**

- Ñ Assurer la prise en charge des délégations burundaises pour participer dans des réunions/activités organisées dans le cadre de la Communauté Est Africaine et de la Tripartite COMESA-EAC-SADC ;
- Ñ Développer une stratégie d'engagement des parties prenantes au niveau national, en particulier avec les décideurs, les autres ministères, les acteurs du secteur privé et de la société civile ;
- Ñ Faciliter l'exploitation et la compréhension des documents importants de la Communauté Est Africaine et des autres CERs et OIRs auxquelles le Burundi a adhéré;
- Ñ Traduire tous les documents clés inventoriés, en Français et en Kirundi, et Vulgariser les Documents de base traduits, auprès de tous les partenaires locaux ;
- Ñ Sensibiliser la population burundaise sur le processus d'intégration du Burundi au sein de la Communauté Est Africaine ;
- Ñ Développer des instruments de communication afin d'appuyer les campagnes de sensibilisation.

*Le total des besoins de financement dans le cadre de l'Objectif 3 s'élèvent à **6,10 Millions de USD**, dont **1,15 Millions de USD** proviendront du Gouvernement et **4,95 Millions de USD** à rechercher lors de la présente conférence.*

☞ **Objectif 4: Appuyer les capacités de réformes politique, juridique et institutionnelle des Ministères sectoriels**

- Ñ Coordonner et appuyer l'inventaire des lois et politiques à harmoniser et appuyer les cadres dans l'analyse technique;
- Ñ Harmonisation des systèmes éducatifs et des curricula;
- Ñ Mise en place d'une commission de réformes juridiques;

*Le total des besoins de financement dans le cadre de l'Objectif 4 s'élèvent à **3,03 Millions de USD**, dont **0,57 Millions de USD** proviendront du Gouvernement et **2,46 Millions de USD** à rechercher lors de la présente conférence.*

5. Résultats attendus

- Ñ Le MPACEA, le MRECI et le MCIPT assurent pleinement leur rôle de coordination et de suivi de toutes les activités ayant trait à l'intégration régionale du Burundi;
- Ñ Amélioration de la performance des structures de coordination de l'intégration régionale dans le cadre de leur mandat;
- Ñ Toutes les actions du Plan Stratégique du MPACEA 2014-2018, sont mises en œuvre;
- Ñ La transposition et la mise en œuvre des différents protocoles, décisions et programmes de la Communauté Est Africaine sont accélérées;
- Ñ La Population burundaise s'approprie du contenu des documents clés de la Communauté Est Africaine et des autres CERs et OIRs dont le Burundi est membre;
- Ñ Toutes les parties prenantes sont sensibilisées et apportent leurs contributions pour une meilleure et bénéfique intégration régionale du Burundi ;

- Ñ Des positions du Burundi sont formulées et soutenues au sein des CERs et OIRs ;
- Ñ Une bibliothèque numérique est mise en place et les documents officiels de la Communauté Est Africaine sont accessibles en ligne;
- Ñ Le Burundi a une bonne représentation dans les réunions régionales ;
- Ñ Des employés motivés et capables de mener à bien leurs missions;
- Ñ Des lois, des politiques sectorielles et des institutions sont harmonisés et des réformes sont menées.

6. Bénéficiaires cibles

- Ñ Les décideurs Burundais ;
- Ñ Les Cadres du Ministère à la Présidence chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine (MPACEA) ; du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale (MRECI) et du Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme (MCIPT) ;
- Ñ Les points focaux pour les affaires de l'EAC et pour l'intégration régionale en général dans les Ministères et Institutions sectoriels ;
- Ñ Le Secteur Privé ;
- Ñ La Société Civile ;
- Ñ Les institutions académiques Burundaises ;
- Ñ Les différentes bibliothèques du Burundi ;
- Ñ Les écoles primaires et secondaires et autres intervenants.

7. Stratégie d'intervention

- Ñ Adopter une approche participative et un cadre logique pour élaborer le Plan Stratégique du Ministère à la Présidence chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine (MPACEA);
- Ñ Organiser des descentes de sensibilisation à l'échelle nationale;
- Ñ Produire des outils de communication et de sensibilisations (dépliants, brochures, billboard,...);
- Ñ Organiser des émissions radiodiffusées et audiovisuelles et mener des campagnes de vulgarisation et de sensibilisation;
- Ñ Identifier les cadres nécessaires des formations spécifiques surtout ceux qui participent dans les différents cadres de négociations et de plaidoirie;
- Ñ Identifier les instituts internationaux de formation sur des thématiques spécifiques relatives au secteur de l'Intégration régionale, négocier les partenariats ou les taux préférentiels afin de procéder à la formation des cadres intéressés;
- Ñ Achat des logiciels appropriés pour la numérisation des documents;
- Ñ Achat du matériel spécialisé dont au moins deux scanners de productions, Un serveur de diffusion, deux disques externes de stockages;
- Ñ Former les utilisateurs des scanners de productions pour une maîtrise des logiciels de numérisation des documents;
- Ñ Bien cibler et préparer les délégations burundaises à participer dans des fora régionaux.

8. Couverture géographique du projet

Le projet sera exécuté par le Ministère à la Présidence chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine (MPACEA), en collaboration avec le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale (MRECI) et le Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme (MCIPT) et portera sur toute l'étendue du territoire national.



République du Burundi



MINISTERE: Commerce, Industrie, Postes et Tourisme

AGENCE NATIONALE D' EXECUTION : Direction Générale du Commerce

Titre du Projet : Mise en place d'un guichet unique électronique pour les opérations du commerce extérieur

1. Contexte et justification

Les opérations liées au commerce extérieur (importations et exportations) font intervenir plusieurs institutions gouvernementales (Ministères ayant en charge le Commerce et les finances), des acteurs du secteur privé dont les sociétés d'inspection avant expédition, les agences en douane, les banques et les établissements d'assurance.

Aussi, les opérateurs économiques et les usagers sont confrontés à de nombreuses procédures dans le cadre de leurs activités d'exportations et/ou d'importations, une situation qui les décourage et affecte négativement les performances commerciales et la compétitivité au Burundi.

Avec l'intégration croissante du Burundi dans l'économie régionale et mondiale, il est devenu urgent pour le gouvernement comme pour les entreprises de faciliter la fluidité des transferts d'information. L'efficacité des systèmes et procédures peut accélérer sensiblement les mouvements de marchandises, abaisser les coûts, améliorer l'efficacité des entreprises et renforcer la performance économique générale du pays. C'est dans ce cadre que le Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme a bénéficié d'un appui de l'Alliance Africaine pour le Commerce Électronique (AACE) à travers un atelier de sensibilisation sur le guichet unique électronique comme outil de facilitation des échanges en date du 25 et 26 mars 2013. A l'issue de la rencontre les participants ont adopté une feuille de route pour la mise en place effective d'un GU au Burundi. Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de cet atelier.

2. Bref descriptif du projet

Le projet consiste à mettre en place un guichet unique électronique qui rassemblera toutes les institutions impliquées dans les formalités liées aux opérations d'exportation et d'importation. Le GU devrait permettre de résoudre certaines entraves du commerce extérieur, telles que le nombre élevé de procédures et d'intervenants et d'autorisation, etc.

Identité du Projet

Titre du projet : Mise en place d'un guichet unique électronique pour les opérations du commerce extérieur

Durée prévue: 12 mois

BUDGET (en Million d'USD)

Budget global : 0,23

Contribution du gouvernement: (en espèces et ou en nature) : 0,03 (au taux de 1.560 FBU/\$).

Gap de financement : 0,20

*Pour plus d'informations, merci de contacter :
Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme (Direction Générale du Commerce):*

3. Objectifs du projet

- Ñ Réduire les formalités d'exportation et d'importation
- Ñ Rationaliser et automatiser les opérations d'importation et d'exportation
- Ñ Améliorer la qualité des services liés à l'importation et à l'exportation
- Ñ Améliorer la performance commerciale du Burundi

4. Principales activités du projet

- Ñ Réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un Guichet Unique pour le commerce extérieur,
- Ñ Mise en place de la gouvernance du projet y compris le pilotage,
- Ñ Voyage d'études en vue de s'imprégner de l'expérience d'autres pays,
- Ñ Mise en place et équipement du Guichet Unique,
- Ñ Formation et sensibilisation des personnels administratifs et des opérateurs économiques,

5. Résultats attendus

- Ñ Le nombre de formalités liées au commerce extérieur est réduit,
- Ñ La performance commerciale du Burundi s'améliore (les exportations et les importations augmentent),
- Ñ Les opérations liées au commerce extérieur sont centralisées et facilitées
- Ñ La sécurité, la traçabilité et la transparence dans les procédures d'importation et d'exportation est assurée.

6. Bénéficiaires cibles

- Ñ Secteur privé, Gouvernement, populations en général.

7. Stratégie d'intervention

Le projet devra démarrer par une étude de faisabilité en vue de cerner tous les contours et enjeux de la mise en place d'un guichet unique électronique pour les opérations du commerce extérieur. Les autres étapes du projet concerneront la mise en place d'un groupe technique de travail, la mobilisation des acteurs et intervenants du commerce extérieur et la mise en place de la structure de gouvernance du projet.

8. Couverture géographique du projet

Bujumbura/ Burundi



République du Burundi



MINISTERE : Transports, Travaux Publics et Equipement

AGENCE NATIONALE D'EXECUTION : Autorité Maritime, Portuaire et Ferroviaire (AMPF)

Titre du Projet : Sécurité de la navigation le long de la voie d'eau du corridor central sur le lac Tanganyika

1. Contexte et justification

Pays enclavé, le Burundi s'étend sur une superficie de 27.834 km² et partage le lac Tanganyika avec la République Démocratique du Congo (RDC), la République Unie de Tanzanie et la Zambie. En dépit de son enclavement, le pays est un carrefour entre les régions australe, orientale et centrale de l'Afrique. Le Lac Tanganyika, long de 650 km, dessert une dizaine de ports et constitue une plaque tournante au niveau des échanges inter-régionaux. Dans ce contexte, la dynamisation du port de Bujumbura pourrait être un vecteur et un pôle d'industrialisation et de commerce, notamment pour le transit de marchandises entre les différents pays de la sous-région (Rwanda, Ouganda, Tanzanie, RDC, Zambie, etc.)

Le commerce sur le lac Tanganyika est mené principalement entre les ports de Bujumbura, Kigoma et Mpulungu, et Kalemie joue un rôle économique beaucoup plus faible. La diminution de la desserte ferroviaire de Dar-es-Salaam à Kigoma a considérablement affecté le trafic sur le port, qui se passe désormais dans la plupart des cas directement par la route de Bujumbura, à un coût beaucoup plus élevé.

. Dans l'entre temps la capacité du système de transport intermodal rail-Lac a nettement détérioré et, en raison d'un certain nombre de facteurs, dont le manque de wagons et locomotives, couplés à une forte baisse de la capacité de la ligne ferroviaire elle-même à certains endroits.

D'autres facteurs qui rendent moins compétitive cette voie multimodale sont du côté transport lacustre lui-même : (i) une flotte de navires vieillissante (ii) des problèmes de manque d'installation de maintenance, (iii) une navigation non sécurisée combiné un environnement de sécurité peu fiable.

L'utilisation de moyens de transport routiers (via Kobero-Kabanga) représente une augmentation des coûts de transport d'environ 100% à 150% par rapport aux coûts engendrés par le transport Lac-rail (« rail-eau »). Une Etude récente, financée par Trade Mark East Africa ont identifié un certain nombre d'obstacles majeurs qui freinent la reprise de la section Kigoma-Bujumbura du corridor central et qui doivent être surmontés afin que la liaison 'rail-eau' puissent être économiquement efficace et viable :

- Ñ Manque de législation harmonisée.
- Ñ Le manque d'outils d'aide à la navigation ayant pour mission de guider les bateaux et navires sur le lac.
- Ñ Inexistence de système organisé de recherche et de secours.
- Ñ Manque de certifications harmonisées
- Ñ Aucun service de réparation des bateaux à Bujumbura, tandis que les cales sèches à Kalemie(RDC) et à Kigoma (Tanzanie) sont des infrastructures relativement anciennes et pour, Kalemie, difficulté d'accès pour cause de l'envasement.

Identité du Projet

Titre du projet : Sécurité de la navigation le long de la voie d'eau du couloir central sur le lac Tanganyika

Durée prévue: 4 ans

BUDGET (en USD)

Budget global requis: USD 7,051,000

dont USD 3,340,000 pour L'AMPF

Et USD 3,711,000 pour l'ALT

Gap de financement: 7,051,000

Pour plus d'informations, merci de contacter : Autorité Maritime, Portuaire et Ferroviaire, AMPF
ampfburundi@yahoo.fr

2. Bref descriptif du projet

Ce programme vise donc à améliorer la sécurité sur le lac dans le but de le rendre plus navigable et, par conséquent, rendre le transport intermodal rail-Lac plus efficace, rentable et économiquement viable. Le projet prévoit 19 interventions. Une étude de coûts et bénéfices de ce Projet a été entreprise par TradeMark East Africa, et l'étude relève en résumé, les avantages et les coûts de mise en œuvre. Les avantages sont repris au point 5 concernant les résultats attendus.

En vue des avantages potentiels qui pourraient être générés par ce Projet et qui sont axés sur le Pilier IV du CSLP II dont l'objectif est de rendre le Burundi plus compétitif par le biais de l'intégration régionale, l' AMPF présente ce projet intégrateur visant à désenclaver le Burundi et à en faire par le biais de l'exploitation de sa position géostratégique et de ces ressources lacustres, une plaque tournante compétitive.

Le projet est articulé autour de 5 axes prioritaires :

- Ñ Sécurité Portuaire (Port Safety) ;
- Ñ Sécurité des navires (Vessel safety);
- Ñ Sécurité des voies navigables (Waterways safety);
- Ñ La sécurité (Security)
- Ñ Protection de l'environnement (Environnement protection)

3. Objectifs du projet

☞ Objectif Global

Promouvoir le développement socio-économique du Burundi à travers le renforcement de la sécurité du Lac Tanganyika, et permettre au pays d'exploiter sa position géostratégique et ces ressources lacustres, afin d'assumer pleinement son rôle de relais entre l'Afrique de l'est et l'Afrique centrale et de conforter sa position en tant que plaque tournante logistique pour la région.

Objectifs spécifiques

- Ñ Renforcer les capacités de l'AMPF afin de lui permettre d'assurer la sécurité portuaire et des voies navigables;
- Ñ Conception et mise en œuvre d'outils (et d'études) visant à améliorer la sécurité des navires;
- Ñ Renforcer et créer des outils d'aménagement des voies navigables afin d'améliorer la sécurité des eaux du Lac Tanganyika ;
- Ñ Renforcer les capacités matérielles et l'infrastructure du Port de Bujumbura afin d'améliorer la sécurité des opérations du Port;
- Ñ Mettre en place des mécanismes de suivi pour la Protection de l'environnement des eaux du lac Tanganyika.

4. Principales activités du projet et coûts estimatifs)

AMPF Package			
No.	AMPF PACKAGE Interventions	Month	USD
A1	Port Operating Manuals		\$51,000
A2	Install Tide Boards	6	\$78,000
A3	Dredge Disposal Plan	6	\$127,000
A4	Fire & Dangerous Goods Training	9	\$233,000
A5	Implement ISPS at Ports	10	\$232,000
A6	Install Beach & Jetty Moorings (per mooring)	12	\$90,000
A7	Acquire Security Assets	12	\$190,000
A8	Modern Ship Repair Facility	13	\$479,000

A9	Implement ISPS on Ships	18	\$307,000
A10	Port Waste Disposal Facilites	24	\$784,000
A11	AMPF Capacity Building, Bujumbura	48	\$769,000
	Total		\$3,340,000

No	REGIONAL (LTA) Intervention	Month	USD
R1	Aids to Navigation Survey of Lake (Whole Lake)	6	\$219,000
R2	Water Quality Monitoring (2 Main Ports)	6	\$193,000
R3	Nav'n Chart of Lake (Lake Chart,)	12	\$2,300,000
R4	Redefine No-fish Zone (Coasts of BUR + TZA)	12	\$199,000
R5	LTA Capacity Building (Regional)	18	\$493,000
R6	Support Dev't of SAR Capability (BUR and TZA)	18	\$307,000
	Total		\$3,711,000

5. Résultats attendus

Une étude de coûts et bénéfices de ce Projet a été entreprise par TradeMark East Africa, et les résultats attendus sont énumérés somme suit :

- Ñ Une augmentation de la croissance du volume des échanges à travers les Ports, de l'ordre de 16% par an jusqu'en 2015, et 8% par an par la suite jusqu'en 2030.
- Ñ Réduction des couts de transports. Actuellement,85% du trafic du port de Kigoma et Bujumbura est transporté par camion, ce qui est le mode de transport le plus coûteux(5.35\$/Ton-Mile) et polluants. Cela ce compare au transport maritime qui est de l'ordre de 0.97\$/Ton-mille, en comparaison a la voie ferroviaire 2.53\$/Ton-Mile.
- Ñ Création d'emplois et une augmentation des salaires liés à la main-d'œuvre travaillant directement sur la cargaison, des emplois pour les camionneurs, les banques et autres entités de transport desservant indirectement les besoins du port.
- Ñ Accroissement des impôts pour les autorités locales et au niveau national.
- Ñ Réduction de la piraterie sur les bateaux de pêche. Il ya actuellement environ 30.000 bateaux de pêche et 95.000 pêcheurs sur le lacet un million de personnes dépendent du revenu de la pêche artisanale et des transports lacustres. Les flux de trésorerie résultant des coûts et bénéfices ont été comparés annuellement sur la période s'étendant de 2015 à 2030. Avantages nets pour le projet estimés à \$ 597 millions, et donc supérieurs à la VAN des coûts nets d'intervention qui sont de l'ordre de \$ 10 millions.

8. Agence d'exécution du projet

Le projet sera exécuté par l'Autorité Maritime, Portuaire et Ferroviaire (AMPF), pour le compte du Ministère des Transports, des Travaux Publics et de l'Equipement (MTTPE), en collaboration avec le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale (MRECI), le Ministère à la Présidence Chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine (MPACEA), le Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme (MCIPT), l'Autorité du Lac Tanganyika (ALT), le secteur privé et portera sur toute l'étendue du territoire national.